



Région académique
OCCITANIE



Collège de l'Alaric

36 rue du collège

11700 Capendu

Tél : 04 68 79 04 09

Fax : 04 68 79 14 61

ce.0110003u@ac-montpellier.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Collège de l'Alaric
à CAPENDU

Séance du
Lundi 23 Septembre 2019

ETABLISSEMENT Collège de l'Alaric
36 rue du Collège
11700 CAPENDU

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le : **23 Septembre 2019**

Heure de début de séance : 17h45

Heure de fin de séance : 18h50

	Nom Prénom	Qualité
Président de séance	Mr BENALI Amar Redha	Principal
Secrétaire de séance	Mme BELLISSAN Nathalie	Secrétaire

Nombre de membres présents : 14 titulaires
 1 suppléant

Chapitre	Nature des questions traitées	Nombre de pages	Observation éventuelles de Mme la DASEN ou de Madame le Rectrice	
I	Affaires financières			
II	Bâtiments (maintenance, travaux à effectuer)			
III	Equipement en matériel et mobilier			
IV	Voyages scolaires			
V	Contrats et Conventions			
VI	Structures pédagogiques et Postes (D.G.H., etc...)			
VII	Projet d'établissement			
VIII	Vie Scolaire/Projets culturels et scientifiques Santé et prévention....			
IX	Formation continue, GRETA			
X	Association en milieu scolaire			
XI	Organisation de la séance Questions administratives			
XII	Questions diverses			
	TOTAL			

Le 27/09/2019

Signature du Président de séance

Transmission à la DSDEN
Le

Signature du Secrétaire de séance

Transmission au Recteur
Le

ETABLISSEMENT : COLLEGE DE L'ALARIC
 36 rue du Collège
 11700 CAPENDU

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 23 Septembre 2019
sous la présidence de : Monsieur Le Principal, Amar Redha BENALI

	Présents	Absents	Excusés	Remplacé par
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'Etablissement : Mr BENALI Amar Redha	X			
- Gestionnaire : Madame CHEZZI Marina	X			
- Conseillère Principale d'Education : Madame IFCIC Christine	X			
PERSONNALITES				
- De la collectivité de rattachement :				
- du Conseil Général : 1 - Monsieur ALRIC Robert		X		
2 – Madame CATHALA Caroline		X		
- de la commune siège : 1 - Monsieur CAMEL Jean Jacques	X			
- qualifiées : 1 - Monsieur AMOUROUX Robert	X			
2 – Madame VIE Alexandra		X		
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 – Madame BELLISSAN Nathalie (<i>titulaire</i>)	X			
2 – Madame ROUQUET Mathilde (<i>titulaire</i>)	X			
3 – Monsieur LE CAM Christophe (<i>titulaire</i>)	X			
4 – Madame GRACIA Yvonne (<i>titulaire</i>)	X			
5 – Monsieur ROUSSELLE Jonathan (<i>titulaire</i>)		X		
6 – Madame SANCHEZ Elena (<i>titulaire</i>)	X			
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
- Parents 1 – Mme KULIG-MIELNICZEK Bozena (<i>titulaire</i>)	X			
2 – Monsieur MORIN Olivier (<i>titulaire</i>)		X		Remplacé par TAP Coralie
3 – Monsieur EL KIHÉL Najème (<i>titulaire</i>)			X	
4 – Madame FAUTHOUX Muriel (<i>titulaire</i>)		X		
5 – Monsieur MARCORELLE David (<i>titulaire</i>)	X			
6 – Mme POIX Jennifer (<i>titulaire</i>)	X			
- Elèves : 1 – Madame BAROUDI Juliette (3°2) (<i>titulaire</i>)	X			
2 – Monsieur EL KIHÉL Ylias (5°4) (<i>titulaire</i>)		X		
Invité				
M. ARNAL Joël (Agent comptable)		X		

Etablissement : Collège de l'Alaric
36, rue du Collège
11700 CAPENDU

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Séance du : 23 Septembre 2019**
- **N° de séance : 01/19**

Organisation de la séance

Mr BENALI Amar Redha ouvre la séance à 17h45 avec 13 titulaires et 1 suppléant, le quorum est atteint.

Madame BELLISSAN Nathalie accepte d'être secrétaire de séance.

M. Benali remercie l'ensemble de la communauté éducative pour l'accueil et les messages de sympathie à l'occasion de son arrivée au collège de l'Alaric. Il dit avoir compris que les messages de bienvenue des parents expriment aussi une attente.

L'arrivée au Collège de l'Alaric coïncide avec la nécessité d'écrire un nouveau projet d'établissement. Il tient à respecter l'attachement du Collège à son territoire et son ouverture culturelle et artistique. Il évoque les priorités nationales et académiques. L'écriture du projet d'établissement se fera à la suite d'un diagnostic partagé et d'une enquête locale de climat scolaire.

Le Principal souligne l'importance du bien-être pour la réussite des élèves et l'épanouissement des acteurs de l'éducation. Il sollicite la confiance de la communauté et se dit être optimiste pour les années à venir car : *"nul ne peut être à la fois responsable et désespéré" On ne peut pas en même temps être pilote responsable et désespéré" Antoine de Saint-Exupéry*

Approbation du Procès-verbal du dernier Conseil d'Administration

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 24 Juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le nouvel ordre du jour est donné.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

17H40 Arrivée de Mr MARCORELLE

1) Bilan pédagogique de l'année 2018-2019:

Le Principal présente les résultats du DNB, ceux associés à l'orientation des élèves de troisième et le bilan du dispositif devoirs faits de l'année écoulée.

Il précise l'importance de l'implication des équipes pédagogiques dans le dispositif pour un meilleur suivi de l'élève grâce à une communication plus aisée.

2) Organisation pédagogique 2019 - 2020

Sont présentés, le programme EPS, le projet fédérateur, les classes à projets, les enseignements pratiques interdisciplinaires -EPI- ainsi que les projets associés au numérique pédagogique.

3) Répartition des IMP pour l'année scolaire 2019-2020

Cette année, une IMP a été ajoutée au titre de la coordination du PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé). Mme IFCIC est nommée coordinatrice du PIAL.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(Acte n° 1/19)

4) Contrats et conventions

Les élèves de 5^o2 participeront au projet ART NATURE en collaboration avec la Fabrique des Arts à Carcassonne. A ce titre, une convention de partenariat entre le Collège de l'Alaric et Carcassonne AGGLO sera signée. La fabrique des Arts s'engage dans une démarche d'éducation artistique et culturelle en collaboration avec Mme CALLOC'H, professeure d'arts plastiques et Mme SANCHEZ, professeure documentaliste.

VOTE : Adoption à l'unanimité.

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(Acte n° 3/19)

5) Questions financières

Présentées par Mme Chezzi

- Madame Chezzi informe les membres du Conseil d'Administration de la notification de la subvention des crédits globalisés fonds sociaux pour l'année 2019 d'un montant de 2100,00 €. Madame Chezzi rappelle que le reliquat de fonds sociaux est actuellement de 5168,08 € hors dotation exceptionnelle destinée aux sinistrés du 15 octobre 2018 qui a été entièrement utilisée afin d'aider les familles.
- Madame Chezzi propose de concentrer la totalité de la dotation sur le fonds social collégien ce qui permettrait d'aider des familles autant pour de la demi-pension que pour l'achat de matériels ou encore pour un éventuel voyage.

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(Acte n° 4/19)

- Répartition reliquat crédits pédagogiques : lors du précédent conseil d'administration de juin 2019, les membres du Conseil avait procédé à la répartition de la dotation des crédits globalisés pédagogiques entre l'achat de carnets, les droits de reprographie et l'achat de manuels scolaires.
- Suite à l'achat des manuels scolaires (nouveautés et réassort) il se dégage un reliquat de subvention de 815,00 € que Madame Chezzi propose de reporter sur « autres dépenses pédagogiques »

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(Acte n° 5/19)

- Lors d'un précédent Conseil d'Administration en questions diverses les professeurs de SVT avaient fait une demande d'achats de microscopes. Madame Chezzi avait proposé de financer les microscopes sur les crédits d'enseignement tant que le COFI 2018 n'avait pas été voté et de régulariser par un prélèvement sur fonds de roulement une fois le COFI 2018 validé.
- Outre les microscopes, il faudrait acheter une étagère pour compléter le mobilier du CDI, des panneaux d'affichage pour le hall d'entrée et rénover le parc à vélos.
- Par conséquent, Madame Chezzi propose un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 5000,00 € : 1205,60 € pour les microscopes et 3794,40€ pour le reste des achats.

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

(Acte n° 2/19)

6) Questions diverses :

1 - Les salles 18 et 19 possèdent une issue de secours et elles ne peuvent donc pas accueillir plus de 18 élèves. Quelles sont les mesures prises pour pallier le manque de sécurité des salles 18/19 ?

Mme CHEZZI précise que le conseil départemental connaît le problème. Des améliorations doivent être apportées. La commission n'a pas encore siégé. Une délégation du Conseil Départemental sera accueillie le 03/10/2019 de 15h30 à 17h. Elle précise que les membres du CA sont invités lors de la visite de l'établissement.

2 - L'année scolaire passée, les familles de nombreux élèves ont exprimé leurs questionnements concernant l'adaptation des menus aux besoins nutritionnels des enfants/adolescents. Leurs observations portaient sur :

- Qualité nutritionnelle et quantités insuffisantes.
- Différences entre les menus de début et de fin de service.
- Plats réchauffés ou quasiment froids.
- Utilisation de barquettes en plastique.

Le Principal a précisé que l'équipe de direction a rencontré à trois reprises le personnel de cuisine. Il a été demandé deux choix en plats chauds à partir du 23/09/19.

L'équipe de direction compte sur leur professionnalisme pour la conception des menus.

Mme ROUQUET indique avoir constaté une amélioration de la qualité des repas.

Mme CHEZZI, adjointe gestionnaire, précise que toutes les conditions sont réunies pour bannir

les barquettes en plastique (personnel au complet, plonge fonctionnelle, achat de ramequins).

3 - Une question concerne le problème des contrôles de températures afin de respecter la chaîne du froid pendant le weekend et les vacances.

Le principal évoquera ce sujet lors de la venue de la délégation du conseil départemental en proposant la solution de capteurs reliés à la plateforme de télé service.

4 – Comment répondre au besoin de substitution des plats face aux élèves ayant des problèmes d'allergies alimentaires.

Le Principal a échangé avec le DR COHEN médecin scolaire. Il engage sa responsabilité à chaque fois qu'un élève présentant des problèmes d'allergies déjeune au restaurant scolaire. Des traces peuvent être présentes quel que soit le menu. Les élèves ont la possibilité d'amener leur panier repas qui sera gardé au frais. C'est la solution adoptée depuis la rentrée scolaire.

5 – Nous sommes inquiets concernant l'absence du professeur de technologie préjudiciable à la scolarité de nos enfants et souhaitons obtenir au plus vite le remplacement du professeur absent. Nous vous remercions de nous tenir informés des suites données à notre demande urgente. A défaut, nous nous réservons de faire valoir nos droits en justice.

Mr BENALI précise qu'il ne s'agit pas d'une absence mais d'une mutation d'un professeur qui ne finit son année scolaire en Nouvelle Calédonie qu'en début 2020. La division du personnel enseignant a été contactée et est à la recherche active d'un professeur de technologie plus rare que dans d'autres matières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.